



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SIVOM

Question écrite n° 72613

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de bien vouloir lui préciser si un SIVOM chargé du traitement des ordures ménagères peut obliger une de ses communes membres à entreprendre des travaux sur une voie communale pour permettre aux camions de ramassage des ordures ménagères de pouvoir faire demi-tour et ne plus être ainsi obligés de sortir de cette voie communale en marche arrière. Et plus généralement si un tel SIVOM peut obliger une de ses communes membres à entreprendre des travaux sur ses voies communales pour lui faciliter ses fonctions ou non.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72613

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 février 2002, page 657